



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2026

*L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.*

PRÉSENTS

Date de la convocation :
10 juin 2026

Date d'affichage :
10 juin 2026

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **15**
Nombre de conseillers
présents : **13**

GROSJEAN Nadine ■ **VARNIER** Jean-Charles ■ **BASTIEN** Laure ■ **BLAISE** Julien ■
KAIZER Didier ■ **LANGMAR** Déborah ■ **MORITZ** Régis ■ **NUNES** Luis ■ **PATER-**
NIERI Fabienne ■ **SALVUCCI** Marie-Noëlle ■ **SCHEIDT** Émilie ■ **WOJTOWICZ** Na-
thalie.

ABSENTS

NICLOUX Didier (procuration à Monsieur le Maire) ■ **GRÉGORIS** Emmanuel
(procuration à Jean-Charles Varnier)

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 11/05/2026
Rapporteur : Monsieur le Maire
3. Associations : subventions exceptionnelles
Rapporteur : Madame Nadine Grosjean
4. Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie
Rapporteur : Monsieur le Maire
5. Cadeau de départ en retraite
Rapporteur : Monsieur le Maire
6. CCCE : désignation des représentants de la commune à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
Rapporteur : Monsieur le Maire
7. Divers

Secrétaire de séance :
Émilie SCHEIDT

Communications

En préambule de ce conseil municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite soumettre les points supplémentaires suivants :

- *SIVU ECLOS : contribution n°2*
- *Budget 2026 : décision modificative n°1*
- *Motion sur le projet A31 bis – secteur Nord.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait ensuite un point de situation sur les dossiers en cours :

• INAUGURATION PARC CŒUR DE VILLAGE & GÎTES LE DOMAINE DES 2K

Monsieur le Maire a évoqué avec satisfaction les deux inaugurations récentes, l'inauguration du parc cœur de village et l'inauguration des gîtes du Domaine des 2K qu'il a qualifiées de « très réussies ». Il a tenu à féliciter chaleureusement Laure Bastien pour son rôle central dans leur organisation.

• PERSONNEL MUNICIPAL

Il a été évoqué le départ de plusieurs agents communaux des services techniques. Un processus de recrutement est en cours.

• ENQUÊTE PUBLIQUE A31BIS

Il a été rappelé que l'enquête publique concernant le projet d'autoroute A31 bis était en cours. Le Maire a vivement encouragé les conseillers et les citoyens à participer en déposant une contribution, que ce soit par écrit ou via le site internet dédié.

N° 2026-45 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGT) applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, "lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire" ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le conseil municipal voudra bien en délibérer et

- **nommer** Émilie SCHEIDT, secrétaire de séance

N° 2026-46 – Approbation du compte rendu de la séance du 11/05/2026

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

N° 2026-47 – Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Madame Nadine Grosjean

Dans le cadre des animations et actions menées par la commune à destination des habitants, la municipalité souhaite soutenir plusieurs initiatives associatives locales.

À l'occasion du passage de la Saint-Nicolas 2025, la commune a, comme les années précédentes, sollicité l'Association des Parents d'Élèves afin de procéder à une commande groupée de chocolats destinés aux enfants. Le montant de la participation communale à cette opération s'élève à 1 029 € TTC.

Par ailleurs, dans le cadre de la cérémonie des fêtes des mamans organisée en mai 2026, la commune a fait appel à l'association AKLAM pour la confection de « doudous » destinés à être offerts aux mamans participantes. Le coût total de cette prestation s'élève à 260 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 029 € TTC à l'Association des Parents d'Élèves dans le cadre de l'opération de distribution de chocolats à l'occasion de la Saint-Nicolas 2025 ;
- **d'accepter** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 260 € à l'association AKLAM pour la confection de « doudous » remis lors de la cérémonie des fêtes des mamans 2026 ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal 2026.

N° 2026-48 – Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie

Rapporteur : Monsieur le Maire

À compter du 1^{er} septembre 2026, une réorganisation des horaires d'ouverture au public de la mairie apparaît nécessaire afin de tenir compte de l'évolution du fonctionnement des services administratifs.

En effet, l'agent administratif en charge de l'accueil a récemment réduit de manière significative son temps de travail, nécessitant une adaptation de l'organisation interne afin de maintenir un accueil de qualité tout en assurant la continuité du service public.

Par ailleurs, une étude comparative réalisée auprès des 21 autres communes du territoire a mis en évidence que la mairie de Kanfen dispose actuellement de la plage d'ouverture au public la plus importante, avec une amplitude hebdomadaire de 37 h 30.

Dans un souci d'optimisation du fonctionnement des services municipaux et afin de recentrer les missions d'accueil sur les tâches administratives essentielles, il est également proposé de modifier les modalités de distribution des sacs de tri. En effet, cette activité représente aujourd'hui l'un des principaux motifs de fréquentation de l'accueil de la mairie par les administrés, générant une sollicitation importante des services administratifs. Ainsi, à compter de 2027, la distribution permanente en mairie sera supprimée et remplacée par une distribution annuelle assurée directement par les services techniques municipaux.

Il est donc proposé de fixer les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie comme suit, pour un total hebdomadaire de 24 heures :

Lundi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Mardi : 14h00 – 18h00
Mercredi : 9h00 – 12h00
Jeudi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Vendredi : 14h00 – 17h00

Il est également précisé que l'accueil téléphonique de la mairie restera assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'approuver** les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- **d'approuver** les nouvelles modalités de distribution des sacs de tri par les services techniques municipaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

N° 2026-49 – Cadeau de départ en retraite

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est de tradition que la municipalité offre un cadeau à l'occasion des départs des personnes ayant exercé une mission de service public au sein de la commune.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la valeur du cadeau qui pourrait être offert à Madame Martine BOUCHER qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 juin 2026 après 24 années passées au service de la commune en qualité d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'un bon d'achat calculé sur la base des dispositions habituelles en précisant que le bon d'achat n'est attribué qu'à partir de la 3^e année de service.

En ce qui concerne Madame Martine BOUCHER, le montant du cadeau serait, de ce fait, égal à 100,00 € + (20 € X 24 années) soit 580 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accorder** un montant de 580,00 € en carte cadeau Illicado, à l'occasion du départ à la retraite de Madame Martine BOUCHER après 24 années passées au service de la commune en qualité d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

N° 2026-50 – CCCE : désignation des représentants de la commune à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article 1650A du Code Général des Impôts Directs prévoit la création, par les E.P.C.I. levant la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs, composée de 11 membres :

- le Président de l'E.P.C.I. ou un Vice-Président délégué,
- 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants

Dans ces conditions, le conseil communautaire doit également, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.

Afin d'établir cette liste de 40 personnes, les communes membres de l'E.P.C.I. ont l'obligation de transmettre la candidature de 2 contribuables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de retenir** les candidatures ci-dessous :

Commissaires domiciliés dans la commune	
Titulaire	Suppléant
BAUR Denis Né le 14/03/1955 à Thionville Retraité de la fonction publique Propriétaire 29 rue Jeanne d'Arc 57330 KANFEN	GRÉGORIS Emmanuel Né le 05/09/1969 à Lillebonne Expert comptable - Directeur adjoint Propriétaire 10 rue de Cantevanne 57330 KANFEN

N° 2026-51 – SIVU ECLOS : contribution n°2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibérations n°2021-20 en date du 6 avril 2021 et n°2021-33 en date du 12 juillet 2021, le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal créé pour assurer la gestion des activités périscolaires et extra-scolaires sur le territoire de sept communes.

Le SIVU-ECLOS qui gère le périscolaire à Kanfen a formulé un 2^e appel à contribution pour les dépenses de fonctionnement au titre de l'année 2026.

Ce 2^e acompte de fonctionnement pour l'année 2026 s'élève à 34 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement de cette 2^e contribution pour un montant de 34 000 € sur le budget 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

N° 2026-52 – Budget 2026 : décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2026-03, en date du 23 février 2026, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 238 693,89 €, soit à 1 197 921,15 € en section de fonctionnement et à 1 040 772,74 € en section d'investissement.

Sans remettre en cause l'équilibre actuel du budget, il est proposé d'approuver les mouvements de crédits ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
65568	Autres contributions	95 000,00 €	40 000,00 €	135 000,00 €

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
613	Locations	220 000,00 €	-40 000,00 €	180 000,00 €

TOTAL **0 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant

Depuis les années 1990, le projet A31 bis (initialement A32) a donné lieu à une succession de réflexions, de débats et d'hésitations qui ont sans cesse repoussé sa réalisation. Dans le même temps, le nombre de véhicules empruntant l'autoroute actuelle mais aussi tous les axes routiers secondaires du Nord Moselle a augmenté de façon exponentielle.

Dans le contexte de l'enquête d'utilité publique lancée par arrêté préfectoral du 10 avril 2026 et qui s'achèvera le 27 juin 2026, et alors que certaines voix demandent l'abandon du projet, les élus de la commune de Kanfen souhaitent réaffirmer leur soutien à cette infrastructure qui répond à une nécessité de mobilité pour tous, et qui s'inscrit dans une démarche globale, partagée et responsable en matière de mobilité. À ce titre, ils entendent faire valoir les intérêts des habitants du territoire communautaire et ce qu'ils soient usagers ou riverains des infrastructures futures.

Les constats actuels sont indiscutables et les projections à 20 ans dessinent une situation qui ne fera que s'aggraver :

- le territoire mosellan compte aujourd'hui plus de 125 000 travailleurs exerçant une activité professionnelle au Luxembourg (données de l'Observatoire territorial transfrontalier), ce qui se traduit par 95 000 déplacements quotidiens, dont 70 % sont réalisés le matin, sur la plage 5h-9h, dans le sens dominant France-Luxembourg ;
- l'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers est projetée en forte hausse : de 125 000 aujourd'hui, le nombre pourrait atteindre 300 000 à l'horizon 2035, selon la Chambre de Commerce du Luxembourg ;
- l'A31, qui constitue l'axe principal de desserte des pôles luxembourgeois, est déjà en situation de saturation chaque jour, avec des débits observables en heure de pointe qui se situent entre 3 200 et 4 200 véhicules/heure/sens ;
- les projections, notamment de la DREAL, indiquent que l'A31 sera complètement congestionnée en 2030, et que sa capacité sera dépassée sur de nombreuses sections, dont celle de Thionville à Luxembourg ;
- alors que cette autoroute A31 est l'une des plus chargées d'Europe, elle est aussi l'une des plus vieilles de France, et présente un tracé rendant notamment impossible tout élargissement en traversée des secteurs urbanisés entre Yutz et Élange ;
- des embouteillages quotidiens sont observés aux heures de pointe au niveau des échangeurs de la traversée de Thionville ou à proximité de la frontière luxembourgeoise ;
- les flux sur les routes secondaires qui traversent nos communes, devenues des voies de report, sont en augmentation constante, ce qui génère de nombreuses problématiques : congestion quotidienne, insécurité routière, augmentation de la durée et de la pénibilité des déplacements, dégradation de la qualité et du cadre de vie...

Le Nord Moselle est confronté à une situation de saturation structurelle de son système de mobilité et les déplacements sont devenus un enjeu majeur de service public. Toutes les collectivités et autorités organisatrices de la mobilité se sont emparées du sujet et se sont engagées dans la démarche du SERM (Services Express Régionaux Métropolitains) dans le but de construire une offre de mobilité globale, efficiente et responsable, mais aussi réaliste :

- le transport ferroviaire a un rôle structurant et apparaît comme une alternative importante et vertueuse aux déplacements automobiles. Il permet aujourd'hui de transporter 12 000 voyageurs par jour sur les relations transfrontalières (données SNCF). Dans le cadre du protocole franco-luxembourgeois de 2018, les travaux portés par la Région Grand Est permettront de porter cette capacité TER quotidienne à 22 000 voyageurs. Les investissements au Grand-Duché de Luxembourg sont également très importants, et ont notamment pour objectif de moderniser le réseau ferré luxembourgeois et de proposer, à l'échéance 2027, une nouvelle ligne Luxembourg-Thionville-Metz permettant de transporter davantage de voyageurs dans

des conditions de ponctualité et de fiabilité largement améliorées. Par ailleurs, les gares d'Hettange-Grande et de Volmerange-les-Mines demeurent des infrastructures essentielles à l'adoption de comportements responsables dans les trajets transfrontaliers.

- le réseau de bus transfrontaliers RGTR, autre composante importante de l'offre de transport collectif, se heurte à une difficulté majeure : côté français, les bus circulent sur des axes routiers saturés ;
- de nombreuses autres initiatives se développent pour multiplier les solutions de déplacements et modifier les habitudes des usagers : création de parkings P+R et politiques incitatives en faveur du covoiturage ; création de voies dédiées à la mobilité douce... Toutes témoignent d'une prise de conscience des besoins et des attentes des usagers, mais aussi d'une prise en compte des enjeux de protection de l'environnement et de développement durable.

Le projet A31 bis trouve sa place dans cette addition de réponses aux besoins de mobilité. Cette infrastructure, capitale pour le Nord de la Moselle, intègre par ailleurs pleinement les évolutions indispensables à une mobilité tournée vers l'avenir puisqu'il prévoit une voie bus et une voie réservée au covoiturage, propositions qui permettent à la fois de réduire l'autosolisme et de s'orienter vers une mobilité décarbonée. Néanmoins, les élus municipaux restent soucieux des craintes émises par certains habitants. Aussi, la démarche que nous soutenons ne saurait s'inscrire que dans le respect des besoins et des ressources de ceux-ci. Nous accordons donc une vigilance particulière tant aux coûts des déplacements quotidiens qu'aux risques toujours existants de saturation du trafic.

Face à ces éléments, la commune de Kanfen :

- Considère qu'un nouveau report du projet A31 bis ne ferait qu'aggraver une situation qui perdure depuis bien trop longtemps, et qu'un rapport de l'AGAPE de 2023 résumait ainsi : « ...les problèmes de mobilités constatés quotidiennement sur la Lorraine Nord sont avant tout hérités de mauvais choix opérés en matière d'aménagement du territoire et d'une absence totale de planification transfrontalière et nord lorraine pendant presque 20 ans » ;
- réaffirme son soutien à la réalisation rapide de l'A31 bis, qui répond à un véritable besoin de service public ;
- réaffirme son engagement dans la démarche du SERM ;
- souligne que ce projet, même s'il ne pourra absorber à lui seul l'ensemble des flux actuels et futurs, trouve tout son sens dans une politique de la mobilité globale et multipartenariale capable de répondre aux défis humains et environnementaux.

Divers

Néant

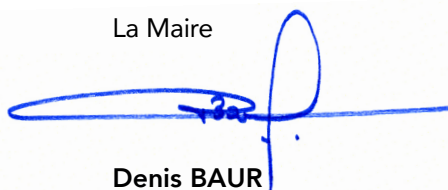
Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 20 h 50

La secrétaire



Émilie SCHEIDT

La Maire



Denis BAUR